République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~~

Délibération n°2015-24 du Comité syndical du Vendredi 4 Septembre 2015

~~~~

DEVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL EN PAYS CŒUR D'HERAUT – ACTIONS 2015

L'an deux mil quinze le quatre septembre à dix heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie – ZAE la Garrigue – n°5 rue de la Lucques – 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 4 Août 2015.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BRUN, Bernard FABREGUETTES, Claude CARCELLER, Audrey GUERIN, Jean-Claude LACROIX, Patrick LAMBOLEZ, Jean-Noël MALAN, Denis MALLET, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER, Marie-Pierre PONS, Yolande PRULHIERE, Frédéric ROIG, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, .Louis VILLARET. Suppléants : Agnès CONSTANT, Laurent DUPONT
Absents ou excusés :	Christian BILHAC, Sonia ARRAZAT, Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Jacky GALABRUN, Joëlle GOUDAL, Patrick MOROY, Marie PASSIEUX, Claude REVEL, Valérie ROUVEIROL, Michel SAINTPIERRE
Invités : 27 ; Quorum : 14 ; Présents ou représentés : 18	

Vu la Charte de développement 2014-2025 du Pays Cœur d'Hérault dans laquelle la culture a été identifiée comme un appui fort pour le développement du territoire,

ARRIVÉ LE:
- 2 OCT. 2015
SOUS PRÉFECTURE
DE LODÈVE (34)

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DÉCIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

✓ D'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération ci-après détaillée auprès du Conseil départemental de l'Hérault.

1) Améliorer la communication culturelle et soutenir la création à travers la réalisation du guide des programmations culturelles locales (Agenda culturel trimestriel), la gestion de la plateforme numérique « Culture » et la réalisation de vidéos promouvant des artistes locaux.

2) Organiser des temps d'information et des rencontres thématiques pour les acteurs culturels du territoire.

3) Structurer, accompagner et promouvoir les éco-évènements.

4) Encourager la connaissance et la valorisation du patrimoine, notamment par la publication d'ouvrages dans le cadre de la collection « Les carnets du Cœur d'Hérault ».

5) Favoriser l'éducation artistique des habitants, notamment des jeunes, par la coordination d'un Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle, en partenariat avec la DRAC L.-R, le Département de l'Hérault, les Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Clermontais et du Lodévois & Larzac.

6) Structurer, accompagner et valoriser la dynamique culturelle / Etudes et prospective
- Animation et accompagnement du tissu professionnel et associatif local, dans le cadre du projet culturel de territoire
- Suivi des projets programmés en Contrat de Pays et LEADER
- Développement des liens Culture / Economie en lien avec la Maison de l'Economie du Pays Cœur d'Hérault

Plan de financement prévisionnel :

Dépense			Recettes		
Poste	Montant TTC	Pourcentage	Origine du financement	Montants en € TTC	Pourcentage
Impression et diffusion Agenda culturel (4 numéros) avec réalisation de 4 vidéos d'artistes	17 000	17,53%	Conseil départemental	29 100	30,00 %
3 ateliers d'information Acteurs culturels	3 000	3,09%			
Outils de communication / Logistique	3 500	3,61%			
Animation de la mission (salaires et charges)	73 500	75,77%			
Total des dépenses de fonctionnement	97 000	100 %	Total des subventions publiques	29 100	30,00 %
			Autofinancement	67 900	70,00 %
Total général TTC	97 000 €	100 %	Total général TTC	97 000 €	100 %

- ✓ **D'autoriser** le Président à modifier, dans ces limites, la répartition des recettes et des dépenses du plan de financement joint.

- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Clermont l'Hérault, le 11 septembre 2015
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 11 septembre 2015

Publiée le 11 septembre 2015

Transmise le 11 septembre 2015

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET